

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alain Duguay

<https://www.cadre21.org/membres/2ba0ff506c8fc9581081b60e>

Date d'obtention : 2022-11-25 14:56:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet de savoir quel geste poser afin que tout les acteurs puissent jouer leur rôle. Je ne doit en aucun cas voir les images produite. Je doit limiter la diffusion des images en confisquant le cellulaire de l'élève. Il appartient au service de police de prendre la situation en main. Cela me permet de conserver mon lien avec les élèves impliqués. Les évènement doivent impliqué des élèves de mon école uniquement. La protocole Sexto me sert de guide tout au long de mon intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'aide a poser les bons gestes et a éviter de me substituer aux policiers. La méthode a un effet sécurisant pour l'intervenant et tout les autres acteurs de la situation. De ce fait, mon intervention sera probablement plus efficace. Je suis guidé par des paramètres déjà éprouvés donc plus a même d'aider les jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je doit m'assurer de préserver son intégrité physique et psychologique. Éviter de voir les images . Bien comprendre comment la situation a débuté, quel en est la nature et les intentions. Aussi l'étendu de la situation. Identifier tout les acteurs , leur niveau d'implication et dans quelle circonstance ils ont été impliqués. Je doit rassurer les jeunes impliqués tout en les informant le mieux possible. La référer au service de police afin que l'intervention soit menée a son terme.